



**Déclaration du Maroc à la première réunion du Comité
Intergouvernemental des Négociations (CNI),
du 27 novembre au 02 décembre 2022**

Merci Monsieur le Président,

- Le Maroc s'associe à la déclaration faite par le Groupe africain.
- Permettez-moi en premier lieu de remercier le Gouvernement de l'Uruguay et le Bureau de l'INC, le Secrétariat du PNUE pour les efforts déployés pour l'organisation de cette 1^{ère} réunion du Comité Intergouvernemental de Négociations sur la Pollution par le Plastique et de vous féliciter Monsieur le Président de votre élection en tant que Président du Bureau de ce Comité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

- Face à ce défi majeur de la pollution par le plastique qui nous réunit aujourd'hui, le Maroc a mis en place d'importantes mesures pour faire face à la pollution par le plastique dans le cadre de sa mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement durable qui ambitionne d'assurer une transition de notre pays vers une économie verte et inclusive à l'horizon 2030.
- Ces mesures concernent notamment le renforcement du cadre juridique, des mesures fiscales ainsi qu'opérationnelles tel que l'amendement en cours de la loi sur la gestion des déchets pour l'intégration de la responsabilité élargie du producteur, ainsi que la mise en œuvre actuellement du Plan d'Action national « Littoral sans plastique » pour la réduction de la pollution marine par les déchets plastiques et la promotion des modèles d'économie circulaire.
- Néanmoins, l'impact des mesures nationales sur ce type de pollution reste en deçà des objectifs escomptés d'où la nécessité d'un instrument global sur la pollution plastique, objectif ultime qui nous réunit aujourd'hui, sur lequel nous devons travailler pendant les deux années à venir qui devrait non seulement définir les mesures globales pour faire face à cette problématique mais également orienter les actions nationales.
- Le Maroc voudrait souligner la nécessité que cet instrument soit basé sur les principes de l'équité, la responsabilité commune et différenciée en prenant en considération les circonstances nationales des pays en développement. Un mécanisme de mise en œuvre de l'instrument basé sur la définition de contribution nationale déterminée pourrait être envisagé .
- Il devra se focaliser sur les moyens de mise en œuvre notamment la promotion du transfert de technologie, le renforcement des capacités ainsi que l'accès à l'appui financier et technique adéquat.

Excellences

- Le secteur informel et les prix compétitifs du plastique vierge en comparaison avec celui recyclé ou les alternatives constituent des défis majeurs pour faire face à cette problématique.
- Nous devons donc capitaliser notre expérience à travers la promotion de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes notamment le Secteur Privé, la société civile et le monde académique, l'encouragement des partenariats public privé, tout en répondant à leurs besoins en matière de renforcement de capacités.
- Le Maroc souhaite également faire l'accent sur la nécessité d'assurer une participation inclusive et transparente au processus INC au fin de l'élaboration d'un document à la mesure de notre ambition mais qui soit aussi réaliste et réalisable, fondé sur un Plan d'Action Global décliné aux niveaux régional et national privilégiant des solutions basées sur des approches intégrées et intersectorielles abordant l'ensemble du cycle de vie du plastique et la disponibilité d'alternatives, visant à la circularité.
- Enfin, je voudrais noter qu'une coopération solidaire multilatérale (Nord-Sud/Sud-Sud et Tripartite), et multi-acteurs est nécessaire pour faire face à ce défi environnemental et contribuer à la lutte contre la triple crise planétaire. Je voudrais dans ce cadre réitérer l'engagement du Maroc à continuer de joindre ses efforts aux efforts internationaux entrepris dans la lutte contre la pollution par le plastique.

Merci de votre attention